



SMAEP du Pas des Bêtes

Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes
Site Internet : pasdesbetes.fr

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 7 mars 2023

Date de convocation
23.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept-mars à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LAGARRIGUE, sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
07.03.2023

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, M. RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s : MM. MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), M. BATTUT Jean-Louis (procuration à M. COLOM Vincent), M. CUCULLIÈRES David (procuration à M. PHILIPPOU Didier), Mme MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis).

Présents : 12

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Pour : 16

M. VAUTE a été élu Secrétaire de séance.

Contre : 6

Abstention : 6

Délibération 2023-007

Objet : Engagement des travaux Lieu-dit LES MARGARIDOUS, Commune de LABRUGUIÈRE.

La canalisation d'alimentation du Lieu-dit LES MARGARIDOUS, Commune de LABRUGUIÈRE subit régulièrement des casses importantes générant des manques d'eau réguliers pour les abonnés.

Au vu de l'état de la canalisation (amiante ciment) et des casses et fuites régulières, il est nécessaire, de prévoir des travaux de renouvellement de celle-ci.

Une étude de faisabilité a été réalisée. Le renouvellement de la canalisation de 1 500 ml. Le montant prévisionnel de l'Opération et son plan de financement sont repris ci-dessous :

Montant des travaux €HT	Divers, Imprévus, CT, SPS, MO, ... €HT	Montant des travaux opération €HT	Subvention de l'AEAG	Subvention département du TARN	Total	Reste à charge SMAEP
186 000,00 €	18 600,00 €	204 600,00 €	0	0	-	204 600,00 €HT

Monsieur le Président propose :

- D'approuver le projet tel que présenté et de valider l'Opération de renouvellement de la canalisation, Lieu-dit LES MARGARIDOUS, Commune de LABRUGUIÈRE et son plan de financement.
- De lancer les études nécessaires à l'élaboration du projet de renouvellement de la canalisation, Lieu-dit LES MARGARIDOUS, Commune de LABRUGUIÈRE.
- De lancer la consultation des entreprises de travaux à l'issue des études.
- D'approuver le principe du recours à l'emprunt si nécessaire.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Article 1 :** Décide d'approuver le projet tel que présenté et de valider l'Opération de renouvellement de la canalisation, Lieu-dit LES MARGARIDOUS, Commune de LABRUGUIÈRE et son plan de financement.
- **Article 2 :** Décide d'approuver la réalisation des études et le lancement de la consultation des entreprises de travaux.
- **Article 3 :** Approuve le principe du recours à l'emprunt si nécessaire.
- **Article 4 :** Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents, des marchés et décomptes, et d'une façon générale, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.
- **Article 5 :** Décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 08/03/2023
Reçu en préfecture le 08/03/2023
Publié le 
ID : 081-258100551-20230307-2023007-DE



Le Président,

Vincent COLOM

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication ».

Le Président certifie que la délibération a été affichée le 07/03/2023.

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 081-258100551-20230307-2023007-DE

